

ARTICLE 1 : INSCRIPTION ET ASSURANCE

- Avant toute inscription définitive, les nouveaux élèves peuvent bénéficier de **2 cours d'essai**.
- L'inscription **vous engage pour l'année scolaire entière** et entraîne l'accord du règlement intérieur.
- Assurance : En cas d'accident ne mettant pas en cause la ville (ex : élève se blessant seul ou blessant quelqu'un), il est vivement conseillé de vérifier si l'activité Danse est couverte par l'assurance scolaire. A défaut, il est vivement conseillé de prendre une assurance individuelle.
- La commune assure au titre de sa R.C les dommages causés à autrui du fait de l'activité Danse.

ARTICLE 2 : TARIFS ET RÈGLEMENT

- Tous nos tarifs sont forfaitaires et ont été établis pour des trimestres incluant ou non des congés. Les tarifs comprennent l'assurance et les droits d'auteurs musicaux.
- L'inscription est annuelle : Les cotisations trimestrielles sont encaissées **par le trésor Public** et devront être réglées impérativement à l'issue de chaque trimestre.
- **Pas de remboursement en cas d'abandon (sauf certificat médical ou déménagement).**
- **Le non règlement des cotisations entraînera une action de recouvrement du Trésor Public et la radiation de l'élève.**

ARTICLE 3 : CALENDRIER ET DÉROULEMENT DES COURS

- **Le calendrier débute à partir du 11/09/2023. La fin des cours est fixée au 22/06/2024.**
- Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires (sauf récupération) et les jours fériés.
- Les mercredis scolarisés ne seront pas récupérés.
- Si un cours ne pouvait avoir lieu, vous serez informés par affichage sur les portes du studio de danse, par courriel ou sur le site de la ville de Noirmoutier-en-l'Île www.ville-noirmoutier.fr. Les cours annulés par les professeurs ne sont pas remboursés mais peuvent être récupérés (voir avec le professeur concerné).
- **Votre assiduité est de rigueur.** En dehors des absences pour raison médicale justifiée par certificat médical, toute absence non justifiée entraîne une réserve de la part des professeurs sur la participation éventuelle de l'élève aux spectacles de l'école de danse.
- En cas d'absence : merci de prévenir les professeurs pendant les heures de cours.
École de Danse : 02 28 12 09 21 / Ludivine JOURNAULT : 06 89 93 00 79 / lauryne DA SILVA : 07 71 61 64 67
Pour les élèves mineurs, toute absence doit être justifiée auprès du professeur par écrit.
- Les élèves devront avoir les cheveux attachés. Le jogging n'est pas une tenue autorisée pour le classique et le jazz. Les portes de la salle sont fermées 10 minutes après le début des cours.
- **Les élèves doivent être prêts en tenue 5 minutes avant le début du cours.**
- **Les cours ne sont pas ouverts au public en dehors des journées « Portes Ouvertes ».** L'accès aux salles (parking, salles, vestiaires) est formellement interdit à toute personne non inscrite à l'exception des familles accompagnatrices.

ARTICLE 4 : SÉCURITÉ ET CONSIGNES SANITAIRES

- **Nous demandons aux parents de s'assurer de la présence du professeur, d'attendre le début du cours et de revenir chercher leur enfant avant la fin de ce cours.**
- Il est interdit de circuler dans les autres salles de l'Espace du Docteur Charles Hubert Poignant sauf sanitaires sous autorisation du professeur(e). Tout incident ou accident ne sera pas couvert.
- **Il est interdit de stationner ou de circuler dans l'enceinte de l'espace du Docteur Charles Hubert Poignant côté École de Danse. Cet accès doit rester libre de tous véhicules (accès véhicules de secours).**
- L'école de danse municipale ne pourra être responsable en cas d'accident survenu en dehors des heures de cours et en cas de vols commis à l'intérieur du bâtiment.

Renseignements : Service Évènements 02.51.35.99.76 / direction.animation@ville-noirmoutier.fr / Place de l'Hôtel de Ville - BP 713 - 85330 Noirmoutier-en-l'Île



ENGAGEMENT MORAL – à découper et à retourner au service évènements

Je soussigné(e)

- **Certifie** avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école de danse et en accepte les consignes.
- **Fournis** un certificat médical (mineurs) - un questionnaire de santé (mineurs)
- **Autorise** l'école de danse à utiliser mon image ou celle de l'élève dont je suis le responsable légal, dans le cadre de l'école de danse uniquement (photos, vidéos prises pendant les cours, démonstrations et galas).

A Noirmoutier-en-l'Île, le ___/___/___

Signature (obligatoire)